

MÉTHODE DE GOUVERNER

Politique relative à la démocratie scolaire

CONSEIL D'ÉDUCATION

Politique 1.7

Étant donné que le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud est une institution gouvernementale acadienne et francophone tel que stipulé par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*;

Étant donné que la démocratie est le meilleur moyen collectif de prise de décision pour le bien du secteur de l'éducation, de la gestion scolaire acadienne et francophone et des préoccupations linguistiques et culturelles; et

Étant donné que la démocratie est un style de vie quotidien qu'il faut constamment nourrir par la valorisation de la démocratie représentative et participative;

Le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud demandera à la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick d'assurer et d'améliorer la démocratie qui soutient la gouvernance scolaire, notamment en :

- 1.7.1 encourageant les parents et les autres citoyens à se présenter comme candidats aux élections scolaires;
- 1.7.2 encourageant les électeurs et les électrices du District à se prévaloir de leur droit de vote lors des élections scolaires.